



**McAsphalt-
Orientation des
entrepreneurs et
sous-traitants**



Politique Santé Sécurité et environnement

- La politique de McAsphalt en matière de santé, de sécurité et d'environnement reflète la manière dont l'entreprise gère la santé, la sécurité et l'environnement sur son lieu de travail..
- Elle démontre l'attitude générale à l'égard de la SSE et les mesures, dispositions et systèmes que l'entreprise a mis en place pour assurer le respect des exigences SSE, légales et autres exigences S.
- McAsphalt veillera à ce que tous les employés soient informés de sa politique SSE en s'assurant qu'elle soit revue lors de l'intégration des nouveaux employés et ceux qui reviennent.

MCA L'AVANTAGE

UNE CULTURE D'EXCELLENCE



Politique en matière de santé, sécurité et environnement

Énoncé de politique

Les industries McAsphalt Ltée sont engagées à protéger les ressources de la planète essentielles et fournir un environnement de travail sain et sécuritaire pour la prévention des blessures et des problèmes de santé liés au travail. Nos principes directeurs intègrent la performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement à la stratégie opérationnelle de nos activités afin d'assurer notre responsabilité envers nos employés, nos clients, les principaux intervenants et les collectivités dans lesquelles nous menons nos activités. Dans le cadre de notre engagement relatif à la santé et à la sécurité de nos employés et à l'environnement, McAsphalt maintiendra un Système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement conforme à la fois aux normes ISO 14001 et ISO 45001, et aux codes, directives et normes qui s'appliquent et qui sont recommandés par l'Organisation maritime internationale (OMI), les États du pavillon concernés, les sociétés de classification et l'organisation de l'Industrie maritime.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le leadership

La direction va fournir l'orientation et le soutien continu à l'appui de notre performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement au moyen d'engagements concrets, notamment de pratiques sécuritaires d'exploitation des navires grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système écrit de gestion de la sécurité s'appliquant à tous les niveaux de l'organisation, y compris à tous les lieux basés à terre, à tous les navires et à tout le personnel participant directement ou employé en ces lieux et sur tous les navires. L'entreprise compte sur l'engagement indéfectible de l'ensemble du personnel participant directement à ses activités pour pouvoir atteindre nos objectifs en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Cela concerne les directeurs et le personnel basés à terre, les chefs de bord, les officiers et les équipages des navires, le cas échéant.

La responsabilisation

La définition des échelons et des rapports hiérarchiques en matière de communication à tous les niveaux de l'organisation et donnant le moyen aux membres du personnel de bord de communiquer entre eux et avec les membres du personnel basé à terre, permet de responsabiliser tant la direction que les employés et de leur faire rendre compte de l'efficacité de notre système de gestion en matière de santé, de sécurité et d'environnement, et exige qu'ils travaillent de façon sécuritaire et intégrée comprenant sans toutefois s'y limiter, l'évaluation périodique des dangers et le signalement des comportements, des conditions de travail et des événements imprévus dangereux qui pourraient se solder par des blessures, une perte ou des répercussions sur l'environnement.

La conservation

Pour améliorer l'utilisation efficace des ressources naturelles, dont l'énergie, et utiliser une conception et une ingénierie novatrices en vue de réduire les conséquences de nos procédés et de nos produits sur l'environnement. Ces impacts doivent être évalués tout au long des étapes successives et inter relié qui composent le cycle de vie de nos produits et services, telles que la conception, la production, le transport / la livraison et l'élimination finale.

John A. Carrick
Président
2019



MCASPHALT INDUSTRIES LIMITED
8900 Sheppard Avenue East T 416.281.8181 TF 1.800.268.6239
Toronto, ON M1B 5R4 F 416.281.8842 E info@mcasphalt.com

La prévention

Éliminer la pollution produite à la source et prévenir le rejet de substances pouvant porter atteinte à l'air, à l'eau, à la terre, en particulier au milieu marin, y compris le matériel et les procédures de prévention de la pollution par les hydrocarbures. Évaluer, contrôler et éliminer tous les dangers prévisibles pouvant occasionner des accidents, des blessures ou des maladies, des incendies, des pertes de garantie ou autres dommages matériels, afin d'assurer la sécurité en mer.

L'amélioration continue

Pour assurer la mise en œuvre et la surveillance en tout temps d'un programme de vérification interne de tous les services, installations et exploitations marines, en ayant comme objectif l'amélioration continue des compétences en matière de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement, notamment du personnel de bord et basé à terre. En mettant l'accent sur la préparation aux situations d'urgence afférente tant à la sécurité qu'à la protection de l'environnement, et pour assurer que des signalements adéquats des non-conformités, dont toutes celles qui sont liées à des questions de santé, de sécurité et d'environnement selon les dispositions du Code ISM, soient présentés à l'équipe de la haute direction, au moins une fois par année.

La conformité

McAsphalt s'engage à respecter l'ensemble des lois, règlements, normes et exigences applicables en matière de santé, de sécurité et d'environnement, en particulier le Code international de gestion de la sécurité (ISM) auquel nous adhérons. Le personnel sous contrat doit respecter, voire même dépasser, l'ensemble des lois, règlements et exigences de l'entreprise en matière de santé, de sécurité et d'environnement qui s'appliquent à l'objet de leurs travaux, y compris les instructions et les procédures visant à assurer l'exploitation en toute sécurité des navires et la protection de l'environnement conformément à la législation internationale et des États du pavillon pertinents.

mcasphalt.com
ISO 9001/14001

Politique Santé Sécurité et environnement (suite)

- La politique sera revue chaque année par le département Santé, sécurité et environnement. Une fois la révision achevée, la politique sera ensuite signée par la direction, le responsable SSE et le responsable du département des installations.
 - Les déclarations seront ensuite rééditées au début de chaque année civile.
-

Information des entrepreneur et sous-traitants

- Avant d'être admis sur le site de McAsphalt pour y effectuer des travaux et recevoir une rémunération, tous les entrepreneurs doivent répondre au critère de pré qualification en matière de sécurité, c'est-à-dire être approuvés ou conditionnellement approuvés, en remplissant les documents requis.
- Tous les entrepreneurs doivent présenter tous les permis, approbations ou documents pertinents en matière de santé, de sécurité et d'environnement, tels qu'identifiés sur le formulaire de pré qualification..
- Les entrepreneurs sont financièrement responsables des mesures d'assainissement de l'environnement, de la santé et de la sécurité sur le site qui résultent d'incidents provoqués par leurs employés et sous-traitants.

 **FORMULAIRE A: QUESTIONNAIRE DE PRÉ-QUALIFICATION POUR ENTREPRENEUR**

L'entrepreneur doit remplir toutes les sections et fournir tous les renseignements supplémentaires pertinents, si nécessaire.
REMETTRE LES COPIES À : * SUPERVISEUR DE L'USINE OU INGÉNIEUR DE PROJET ET AU * DÉPARTEMENT DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

SECTION I - RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de la compagnie : _____

Adresse de la compagnie : _____

Propriétaire/Gestionnaire : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

Personne à contacter (SST) : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

Description des services offerts par l'entrepreneur : _____

 **FORMULAIRE B: AUTORISATION ET RECONNAISSANCE DE L'ENTREPRENEUR**

L'entrepreneur plaifie d'utiliser des sous-traitants sans surveillance.
 Oui Non

Qualification de l'entrepreneur

Entrepreneur préqualifié
 Préqualification renoncée

SECTION I: RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de la compagnie : _____

Adresse de la compagnie : _____ Téléphone : _____

Propriétaire/Gestionnaire : _____ Télécopieur : _____

SECTION II: SIGNATURES D'AUTORISATION À PROCÉDER

Superviseur de l'usine : _____ Date : _____

Responsable SST : _____ Date : _____

SECTION III: RECONNAISSANCE GÉNÉRALE DE L'ENTREPRENEUR

Général: à remplir annuellement par l'entrepreneur

	Initiales			
	An 1	An 2	An 3	An 4
L'entrepreneur doit communiquer avec l'ingénieur de projet ou le superviseur de l'usine avant le début des travaux.				
L'entrepreneur doit fournir un certificat d'assurance (garantie générale de responsabilité civile - Liens/Opérations, produits/opérations totales, dommages à la propriété étendue et blessure personnelle, dommage à la propriété, incendie, inondation, unique de \$5 000 000).				
Tous les entrepreneurs doivent signer à l'entrée auprès du superviseur de l'usine pendant les heures régulières de production. Après les heures de production et				

Information des entrepreneurs et sous-traitants (suite)

- Tous les entrepreneurs doivent examiner et parapher les éléments énumérés sur le formulaire d'autorisation de l'entrepreneur, en indiquant qu'ils comprennent et acceptent les politiques de McAsphalt Industries Limited en matière de santé, de sécurité et d'environnement.
 - Ce processus sera requis sur une base annuelle jusqu'à la fin des services de l'entrepreneur, si les travaux dépassent un an. .
-

Travailler comme entrepreneur ou sous-tratants chez McAsphalt

- Pendant les heures normales d'opération, tous les entrepreneurs sont tenus de s'inscrire auprès du directeur de l'usine. En dehors des heures normal d'opération, tous les entrepreneurs devront prendre des arrangements pour entrer dans l'usine.
 - Il est de votre responsabilité d'examiner et de comprendre toutes les procédures d'urgence du site incluant, les chemins d'évacuation, les points de rassemblements, les contacts d'urgence, l'emplacement des extincteurs, des trousse de premiers secours, des douches oculaires et des douches d'urgence.
 - L'entrepreneur doit s'assurer que tous ses employés ont reçus la formation nécessaire en ce qui concerne les exigences spécifiques des services de l'entrepreneur.
-



Travailler comme entrepreneur ou sous-traitants chez McAsphalt (Suite)

- Assurez-vous que vous et vos employés comprennent les politiques et les instructions de travail de McAsphalt en matière de santé, de sécurité et d'environnement avant de commencer le travail.
 - Les entrepreneurs doivent examiner le travail et les risques associés avec le responsable de l'installation ou le contact sur le site et remplir les permis de travail avant le début de chaque journée de travail, c'est-à-dire :
 - Travail à chaud
 - Travaux en espace clos
 - Travaux nécessitant le cadenassage des énergies.
 - Toute exception doit être obtenue par écrit auprès du responsable de l'installation ou du responsable SSE. .
-



Équipements de protection individuels

- Les entrepreneurs doivent fournir leur propre équipement de protection individuelle (EPI) et doivent porter au minimum les équipements suivants pendant qu'ils travaillent sur le site :
 - Botte de sécurité
 - Casque de protection
 - Vêtement haute visibilité
 - Pantalon et manche longue
- Les autres EPI doivent être portés en fonction du travail à effectuer.
- Tout employé de McAsphalt peut interrompre les activités de l'entrepreneur qui contreviennent aux politiques de l'installation et/ou à toutes les exigences légales.



Règles générales du site

- Les bouteilles de gaz comprimé, pleines ou vides, doivent être sécurisées dans une zone prévue à cet effet et placées en position verticale. Toutes les bouteilles de propane, pleines ou vides, doivent être stockées à l'extérieur.
- Il est interdit de fumer partout sur la propriété de McAsphalt
- La possession, l'entreposage et la consommation d'alcool ou de drogues sont strictement interdites sur toute propriété de McAsphalt.



Déclaration d'incident/ accident

- Il est extrêmement important de signaler immédiatement les conditions dangereuses et tous les accidents ou incidents au gestionnaire du terminal ou au contact sur le site
 - **Un rapport écrit** de l'accident ou de l'incident doit également être soumis, qui doit comprendre une description détaillée de ce qui s'est passé.
-

Disposition des déchets

- Tous les déchets dangereux produits sur le site de travail, les produits chimiques dangereux et autres matériaux non utilisés doivent être correctement étiquetés, enlevés, transportés et éliminés conformément à la politique de l'installation et aux exigences légales.
 - Il est strictement interdit de les rejeter dans les égouts, les éviers ou les canalisations sans l'autorisation préalable du responsable SSE. Les déversements et autres rejets dans l'environnement doivent être immédiatement signalés au directeur de l'usine ou au contact du site.
-

Gestion de l'environnement

- McAsphalt a mis en place un système de gestion de l'environnement axé sur la prévention de la pollution, le respect de toutes les directives, normes et réglementations environnementales, et l'amélioration continue de nos performances environnementales grâce à un examen et une évaluation régulière de nos installations et de nos services.
 - Cette révision comprendra des aspects directs et indirects. Le responsable SSE identifiera les processus et les domaines à évaluer. En s'appuyant sur le plan du site, le responsable SSE évaluera tous les nouveaux processus, produits, activités et services de McAsphalt
-

Gestion de l'environnement (Suite)

- Tous les aspects environnementaux seront identifiés à l'aide de l'évaluation des aspects environnementaux ou du formulaire d'impact significatif. Le formulaire initial évaluera l'aspect, l'impact, la catégorie d'aspect, l'activité de processus, le produit ou le service.
 - Le responsable SSE attribuera ensuite à chaque aspect et impact une note basée sur la fréquence, la gravité, l'impact sur la zone et la durée de l'impact afin de déterminer le numéro de priorité du risque (RPM). Un numéro de priorité de risque de 60 ou plus signifie que l'aspect et l'impact associé sont significatifs.
 - Cet examen aidera à établir les projets de contrôle des risques de McAsphalt, qui peuvent inclure des activités ayant un impact positif sur l'environnement. Par exemple, le recyclage, la conservation des ressources naturelles.
-



**Merci de revoir l'orientation McAsphalt
Sante Securite et Environnement!**

**Veillez remplir notre questionnaire
d'orientation en ligne en cliquant sur le
lien ci-dessous :**

Quiz d'orientation